



Le 17 juin 2005

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-
Bourassa
Question complémentaire (n° 1)

Madame,

En réponse à votre demande datée du 9 juin dernier sur les effets de l'ombrage causé par la présence de tablier de ponts sur la faune et notamment sur les juvéniles d'esturgeons jaunes:

L'ombre projetée par le pont sur la rivière des Prairies ne nous apparaît pas représenter une source d'impact (négative ou positive) significative sur les poissons fréquentant la fosse située dans cette rivière, du côté de Ville de Laval.

Les sources d'impact seraient, à notre avis, plutôt reliées aux modifications très localisées du patron des courants à proximité des piliers et à la dégradation de l'ambiance sonore du côté des îles. Toutefois, il s'agit d'impacts appréhendés réels mais fort difficiles à démontrer. Seul un suivi précis de l'évolution des activités fauniques (sédimentologie, chants d'anoures, nidification des oiseaux) pourrait nous informer sur ces questions.

La construction du pont pourrait évidemment créer des impacts plus ou moins importants sur le milieu aquatique, selon les méthodes de travail qui seront retenues.

Cette question de l'ombrage et de l'ambiance sonore sera beaucoup plus pertinente au passage prévu de l'autoroute au-dessus du marais situé au nord du projet sur l'île de Laval. La présence d'un « toit » modifiera le niveau d'ensoleillement, le drainage et les apports de pluie sur le marais, créant des changements sur les groupements végétaux et la faune qui en dépend.

En souhaitant le tout à votre convenance, recevez, Madame, nos meilleures salutations.

Le directeur par intérim,

Pierre Bilodeau

PB/II